

Identification de l'association ou de l'entreprise agréée : AGinform

Adresse : Kergal 56950 CRACH

Numéro d'identification : 497 546 572 00015

Numéro et date d'agrément : N/011207/F/056/S/133

Référence(s) bancaire(s) : 16006 02021 86627708710 66

### ATTESTATION FISCALE POUR L'ANNÉE

Nom et adresse du client :

Nature des services fournis : Assitance informatique et internet à domicile

Durée totale annuelle des interventions<sup>1</sup> :

Code(s) identifiant le(s) salarié(s) intervenant(s) : AGinform

Modalités de paiement et montants :

- Abonnement :
- Chèque emploi service universel :
- Autres :

*[préciser le numéro du compte débité]*

Montant total des prestations effectivement acquittées ouvrant droit à réduction ou exonération d'impôt<sup>2</sup>:

Date :

Signature et cachet

---

<sup>1</sup> Le Client doit conserver à fin de contrôle, les factures remises par le prestataire de services qui précisent les dates et durées des interventions

<sup>2</sup> La partie pré-financée par l'employeur, du CESU est exonérée d'impôt. Seule la partie autofinancée par le bénéficiaire du CESU ouvre droit à la réduction d'impôt de l'article 199 sexdecies du Code général des impôts (cf article L129-15 du Code du travail). La distinction des montants sera portée sur l'attestation émise par l'employeur à son salarié bénéficiaire en vue de la déclaration fiscale annuelle.